



Grenoble, le 5 décembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Poursuite de l'épisode de pollution de l'air sur la zone du bassin lyonnais et Nord Isère**

Le seuil d'alerte à la pollution en particules a été franchi sur le Bassin Lyonnais et Nord Isère depuis le mercredi 3 décembre 2013. La situation ne s'est pas améliorée aujourd'hui et le secteur est passé en alerte de niveau 2.

Les conditions météorologiques devraient évoluer dans les prochains jours. Une amélioration de la qualité de l'air est donc a priori attendue demain.

En outre, le bassin grenoblois est au niveau « information » du dispositif de suivi de la qualité de l'air. Il est recommandé aux personnes sensibles d'éviter les activités physiques intenses.

L'ensemble des valeurs de pollution atmosphérique mesurées par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air est disponible sur Internet à l'adresse suivante : [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr).

Recommandations comportementales, destinées à l'ensemble de la population de l'Isère, afin de réduire la pollution atmosphérique

- limiter l'usage des véhicules automobiles et de tous autres engins à moteur thermique ;
- les usagers de la route doivent :
  - privilégier, pour leurs trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied et vélo) ;
  - différer si possible leurs déplacements internes aux agglomérations pouvant l'être ;
  - pratiquer si possible le co-voiturage dans les autres cas ou emprunter les réseaux de transport en commun ;

Pour plus d'informations sur les recommandations sanitaires, vous pouvez :

- prendre connaissance de la totalité des recommandations du Conseil supérieur d'Hygiène Publique de France à l'adresse suivante : [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr) ;
- contacter l'Agence Régionale de Santé ou sa délégation départementale : [www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr) ;

Contact presse : 04.76.60.48.05 - [communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)